



Règlement du concours de Dessin/Sculpture de Carnaval 2019

Le Comité des fêtes de Giromagny organise dans le cadre de Carnaval un concours gratuit de Dessin/Sculpture pour les enfants, en partenariat avec la commune de Giromagny et le Centre SocioCulturel La Haute Savoureuse.

Art. 1

Il existe 6 catégories en fonction des classes des enfants :

- Maternelle
- CP
- CE1/CE2
- CM1/CM2
- Collège
- Parents + enfants

Art. 2

Il est autorisé une seule participation par enfant soit dans la catégorie dessin, soit dans la catégorie sculpture.

Art. 3

Les dessins doivent être réalisés sur une feuille de format A4 et toute technique peut être utilisée au choix (crayons, feutres, grattage, peinture, collage...).

Art. 4

La taille des sculptures doit être comprise entre 20 et 50 cm dans ses 3 dimensions (hauteur, largeur, profondeur).

Art. 5

Les nom, prénom et classe de l'enfant, ou participation des parents le cas échéant, doivent être inscrits sur la création (au dos du dessin ou sous la sculpture).

Art. 6

Les créations doivent être remises à l'accueil de la mairie ou au secrétariat du Centre Socioculturel La Haute Savoureuse avant le 5 mars 2019.

Art.7

Un jury composé de membres du CFG, du CSCHS et de la municipalité de Giromagny se réunira pour choisir un lauréat par catégorie. Les critères de sélection reposeront sur l'esthétique de la création, la qualité de la réalisation et son originalité. Il ne pourra être portée aucune réclamation quant aux choix du jury.

Art.8

Les créations seront exposées à l'Espace de la Tuilerie le samedi 9 mars pendant le carnaval. Elles pourront être prises en photos pour la promotion du Comité des Fêtes et de ses activités.

Art.9

Les résultats du concours seront annoncés lors de Carnaval, le samedi 9 mars 2019 à l'Espace de la Tuilerie.

Art.10

Les lots sont à retirer sur place le 9 mars et ne pourront être remis ultérieurement. Ils resteront propriété du CFG.

Art. 11

Les enfants pourront repartir avec leur création après l'annonce des résultats. Les créations non réclamées seront exposées à la mairie et au CSCHS.